



EHPAD
RÉSIDENCE
D'AQUITAINE



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD « Résidence d'Aquitaine »

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant notre Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

L'ensemble de l'équipe s'attache à faire de cet établissement un lieu de vie, dans un cadre hôtelier de qualité et convivial, où chacun peut évoluer à son rythme et selon ses besoins. Ce livret vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées ; il facilitera votre séjour.

L'ensemble de l'équipe de la Résidence d'Aquitaine est à votre écoute pour vous accompagner.

Anne Baunez
Directrice

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.



Table des matières :

I. Présentation de l'établissement.....	3
1. Un cadre de vie privilégié	3
2. Un statut associatif	3
3. Les instances de direction	3
4. Des valeurs fortes.....	4
5. L'hébergement permanent	4
6. L'organigramme	5
II. Votre accompagnement au quotidien.....	5
1. Une équipe à votre écoute.....	5
2. Une vie sociale dynamique.....	7
3. Une vie citoyenne préservée.....	9
III. Votre confort	11
1. Des locaux adaptés et individualisés	11
2. Une restauration de qualité	13
3. Les autres services proposés	14
IV. Vos modalités d'admission.....	15



I. Présentation de l'établissement

1. Un cadre de vie privilégié

Légèrement en retrait du centre-ville, non loin de l'Hôtel de ville et de la salle de spectacle du « Pin Galant », la « Résidence d'Aquitaine », située dans le Quartier de Capeyron, à Mérignac, bénéficie d'un ensemble de commerces de proximité dont un supermarché.

Son accessibilité en transport en commun a été renforcée par l'arrivée du tramway, début 2015, et la création d'un arrêt juste à côté de l'entrée de l'établissement.

2. Un statut associatif

L'EHPAD est un établissement privé (à but non lucratif), entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement, construit en 1992, a été confié en gestion par Clairsienne à l'Association d'Action Sanitaire et Sociale d'Aquitaine (AASSA) qui a fusionné le 1^{er} janvier 2017 avec la Fondation Bocké.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Conseil de Département de la Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.

3. Les instances de direction

La Fondation est administrée par un conseil d'administration, conseil dans lequel la municipalité de Mérignac est représentée.



Le conseil d'administration de la Fondation définit la politique générale de l'établissement.

Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation Bocké dans différentes circonstances.

4. Des valeurs fortes

Pour la Fondation Bocké, l'EHPAD est considéré comme un lieu de vie destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes que la dépendance rend vulnérables.

Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long du séjour à respecter les principes suivants :

- le respect de l'intimité et de la dignité de chacun ;
- le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés ;
- la stimulation de l'autonomie restante : accompagner mais ne pas faire à la place de ;
- l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

5. L'hébergement permanent

L'établissement a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut être accueilli dans un espace adapté, lui assurant sécurité et liberté.

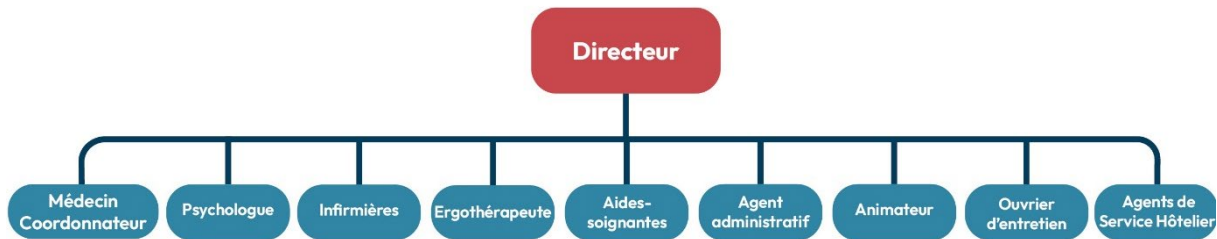
La capacité totale est de 54 places dont 24 habilitées à l'Aide Sociale.

L'EHPAD accueille globalement des personnes âgées valides et dépendantes à partir de 60 ans et plus.



6. L'organigramme

II. Votre accompagnement au quotidien



L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre au mieux à vos attentes.

Ainsi, dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Nous pourrons ainsi prendre en compte vos souhaits et besoins, et faire en sorte de nous y adapter au mieux.

1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'EHPAD reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant qui passera vous voir autant que de besoin.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.



- **Un médecin coordonnateur**

Présent à temps partiel au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il pourra travailler en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il sera attentif à votre traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera, avec l'équipe soignante, à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.

Il est présent sur notre établissement les lundis et jeudis.

- **Une équipe soignante**

Les infirmières réalisent les soins nécessaires. Elles assurent, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

L'infirmière est garante pour chaque résident de la programmation des soins. Elle accompagne chaque résident et son entourage.

Les infirmières encadrent également les aides-soignants, aide-médico-psychologiques, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens. Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.

- **La psychologue**

Présente à temps partiel, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours.

Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés.

Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

Elle est présente sur notre établissement le lundi toute la journée et le jeudi après-midi.



- **Les agents de service hôtelier**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privés que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de votre linge. Ils sont à votre écoute et participent également à votre projet d'accompagnement personnalisé.

Un agent s'occupe également de l'entretien de votre linge personnel

- **Les cuisiniers**

Les cuisines sont faites sur place. Les deux cuisiniers sont associés à la vie de l'établissement et animent les commissions restauration.

- **L'animateur**

Un animateur est présent à temps partiel. A l'écoute de vos souhaits, il vous propose des animations, des ateliers, des sorties. Il coordonne certains projets avec des bénévoles ou autres intervenants extérieurs.

- **Un pôle administratif**

La directrice assure la coordination et la gestion de l'établissement. Elle reste à votre écoute et celles des familles. Afin de s'assurer de sa disponibilité et favoriser la qualité des échanges, il est préférable dans certains cas de prendre un rendez-vous afin de la rencontrer.

Un agent d'administratif est à votre écoute afin de répondre à vos questions et vous apporter une aide ponctuelle dans vos démarches.

- **Les autres intervenants paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicure, podologue, kinésithérapeute, dentiste...).

2. Une vie sociale dynamique

L'EHPAD Résidence d'Aquitaine est avant tout un lieu de vie, où chacun doit pouvoir continuer à faire ce qu'il aime, s'inscrire dans des projets et à participer le plus possible, en tant que citoyen, à la vie du quartier, de la commune...



➤ **Des animations adaptées aux goûts de chacun**

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.

L'animateur est présent à temps partiel. A l'écoute de vos souhaits, il coordonne des projets avec nos partenaires, propose des animations régulières, organise des sorties.

L'idée est à la fois de respecter et de s'adapter le plus possible aux souhaits de chacun mais également de soutenir par différentes propositions les échanges, les liens sociaux.

- **Les ateliers, les projets**

Différentes propositions de temps d'animation sont faites tout au long de l'année :

Atelier écriture, jeux divers, ateliers manuels, écoute musicale, jardinage, rédaction du journal «le p'tit robinson», échanges intergénérationnels, loto, karaoké, activité physique adaptée, activités créatives, revue de presse etc...

- **Les manifestations**

Des manifestations festives sont organisées tout au long de l'année au sein de l'établissement : repas à thème, fêtes de fin d'année, fête de l'été, animations musicales. Les familles et amis sont les bienvenus pour partager ces moments conviviaux.

- **Les sorties**

Des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement. La proximité de la ligne de tram permet d'accéder aisément au centre-ville de Mérignac : des sorties au cinéma et la médiathèque sont organisées.

Selon les projets, les souhaits des résidents, des sorties ponctuelles sont proposées : restaurant, ballade en dehors de la Métropole, sortie spectacle... Une participation est alors demandée aux résidents.

- **Les partenariats**

Différents partenariats ont été mis en place et permettent de soutenir les liens sociaux avec le quartier, ses habitants, les différentes générations.



L'établissement s'inscrit le plus possible dans les projets proposés par la ville de Mérignac (comme par exemple la participation à la Semaine Bleue).

Des projets réguliers sont menés avec les autres partenaires : EHPAD, bénévoles, intervenants spécialisés (activité physique avec le SAM, ...) Enfin, des échanges réguliers en fonction des projets sont mis en place avec les autres établissements gérés par la Fondation Bocké.

- **Les invitations**

Les visites sont totalement libres au sein de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment inviter famille et amis durant toute la journée. Pour toute invitation à un repas (déjeuner), pensez à prévenir l'établissement quelques jours avant.

3. Une vie citoyenne préservée

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel ; l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans. Les comptes rendus des réunions du CVS sont affichés à l'entrée de l'établissement ainsi que la liste des représentants élus.

Avant chaque rencontre du CVS, une réunion préparatoire au CVS est systématiquement organisée avec les résidents qui le souhaitent, les élus résidents et l'animatrice.



- **La commission restauration**

Elle se réunit régulièrement et regroupe des résidents en présence du cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

- **La commission animation**

Sur le même principe, une commission animation se réunit régulièrement en présence des résidents et de l'animateur.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et d'entendre les propositions et souhaits de chacun.

- **Une mesure permanente de votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations...seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques.



III. Votre confort

1. Des locaux adaptés et individualisés

Organisés sur 2 étages, les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes. Trois ascenseurs différents permettent d'accéder aux étages.

• Votre chambre

Les chambres, toutes individuelles, bénéficient d'une salle de bains privative qui permet de respecter l'intimité de chacun.

Nous vous fournissons le mobilier suivant : un lit médicalisé et une armoire de rangement.

Vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre. Vos tableaux seront installés aux murs par un de nos ouvriers d'entretien.

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Enfin, chaque chambre est équipée d'une prise vous permettant de brancher votre téléviseur.

• Des lieux de rencontre

Au-delà des locaux techniques nécessaires au fonctionnement, des espaces communs ont été prévus afin de favoriser la vie sociale de chacun.

Les locaux sont répartis de la façon suivante :

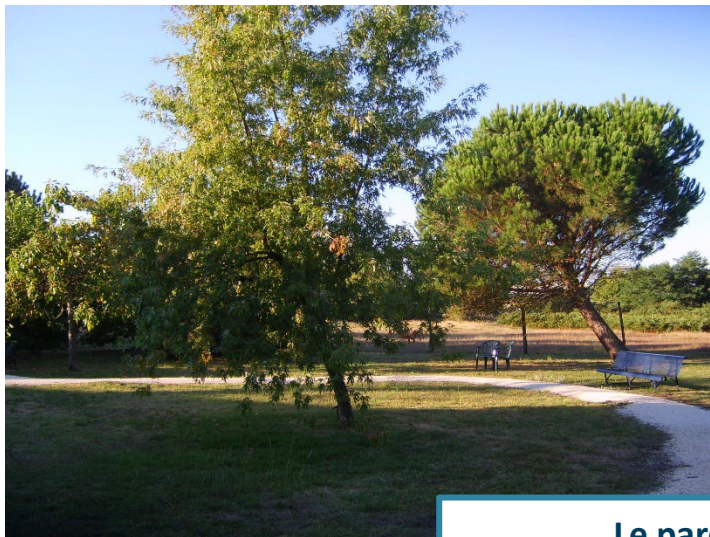
- **Rez de chaussée** : Chambres des résidents, Salle à manger, Salon de coiffure, Infirmerie, Cuisine, Direction et Accueil, espace TV, petit salon
- **1^{er} étage** : Chambres des résidents, un grand salon
- **2^{ème} étage** : Chambres des résidents



Le salon du premier étage

Des espaces verts ont été aménagés à l'arrière du bâtiment.

Un grand jardin est accessible à tous les résidents et bénéficie d'allées carrossables.



Le parc



La terrasse, trait d'union entre la salle à manger et l'extérieur permet de profiter confortablement du soleil et du jardin.



La terrasse

2. Une restauration de qualité

Manger doit avant tout rester un plaisir : de goûter, de sentir, de regarder et de partager. A ce titre, nous accordons une grande importance à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

➤ Une restauration traditionnelle

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner : de 7h à 8h30 ;
- Déjeuner : de 12h30 à 13h30 ;
- Goûter : entre 15h00 et 15h30 ;
- Dîner : à partir de 18h45
- Collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent.



Le petit déjeuner est servi en plateau dans la chambre. Les autres repas sont servis en salle à manger. Ils pourront éventuellement être pris en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

Il est possible d'inviter ses amis et proches à partager le déjeuner. Il faudra pour cela prévenir l'établissement quelques jours auparavant. Le prix des repas invités est affiché à l'entrée de l'établissement.

3. Les autres services proposés

- **Le linge**

Chaque résident amène son linge personnel.

Le marquage du linge est à la charge de l'établissement.

Pour vous aider, et afin de remédier aux délais de traitement du linge en collectivité, un trousseau minimum peut vous être indiqué à l'entrée.

La structure fournit les draps, couvertures et oreillers, ainsi que le linge de toilette.

L'EHPAD assure donc l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec.

- **Les autres services**

Le courrier est distribué chaque jour.

Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement.

Un salon de coiffure vous permettra de bénéficier, si vous le souhaitez, des services du coiffeur de votre choix, les tarifs étant affichés à l'entrée du salon de coiffure.

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées à l'occasion des fêtes religieuses.



IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national d'admission en EHPAD sur le réseau en ligne **Viatrajectoire**. Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier d'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

- la photocopie du livret de famille ;
- la photocopie de l'attestation de carte vitale ;
- carte vitale et carte de mutuelle ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ;
- avis d'imposition ou de non-imposition ;
- justificatif des ressources ;
- relevé d'identité bancaire ;

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en EHPAD, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'équipe de Résidence d'Aquitaine
vous souhaite un agréable séjour**

